

Comité Social et Économique Central RTE

29 janvier 2026

RIP : la CGT alerte la direction en entrée de séance !

« La CGT vous alerte sur le mécontentement suscité par la nouvelle RIP. Les agent·es ne comprennent pas la révision à la baisse des taux d'atteinte d'objectifs, ni que les montants annoncés sont souvent inférieurs à ceux des années précédentes. Cette situation met également les managers en difficulté.

La CGT alerte également sur les objectifs comportementaux, étendus cette année à toutes les PO. À vouloir influencer le comportement des agent·es, pour mieux les contrôler, la direction se met dans l'illégalité. L'évaluation doit se faire sur des critères objectifs et ne peut pas devenir une évaluation personnelle.

Votre politique du bâton et de la carotte est de plus en plus rejetée. Opaque, injuste et maintenant illégale : la RIP n'emporte pas l'adhésion du personnel.

La CGT réaffirme sa revendication d'un 14^e mois, une solution plus juste, lisible et collective, en remplacement d'un système qui vise à mettre les agent·es en concurrence, qui fragilise les managers et ne reconnaît pas le travail réel. »

Missions à l'international : la direction se moque des agents et du climat !

La direction a du mal à trouver des volontaires pour les missions à l'étranger : beaucoup de travail, des contraintes et zéro reconnaissance... La nouvelle politique, censée remotiver les agent·es, n'apporte pas les réponses attendues.

Pour les chantiers, le temps de trajet – hors temps de travail habituel - n'est toujours pas payé en heures supplémentaires mais fait l'objet d'une « compensation ». C'est contraire aux textes applicables à RTE concernant les activités opérationnelles !

Les collègues du STH et des EEL partent généralement le dimanche et rentrent le samedi après une semaine de travail éprouvante. Tout ça pour faciliter l'organisation des travaux : la moindre des choses est de payer ces heures comme des heures supp.

Autre problème : les agent·es sont incité·es à ne pas rester sur place les weekends lors de travaux sur plusieurs semaines.

Sur le dernier chantier en Belgique, la direction a préféré payer l'aller-retour en avion les samedi et dimanche plutôt que prendre en charge les frais de déplacement... Ça coûte plus cher mais surtout **c'est une hérésie pour la fatigue générée et le bilan carbone de RTE !**

En plus, la direction se permet de ne pas payer les Indemnités de Grand Déplacement prévues par le statut des IEG. De quel droit ?! Non seulement, c'est une obligation mais ça serait un minimum pour rendre ces missions un peu plus attractives.

Il y a malgré tout quelques avancées : prime weekend équivalent astreinte lors d'interventions le samedi ou dimanche (à l'identique des GMR), +20€ sur la prime journalière hors ENTSOE et versement de l'indemnité journalière lors des trajets le weekend.

Par ailleurs, concernant les missions dans le cadre « régulé » (qui ne passent pas par RTE International), la note n'évolue pas. Or, ces collègues sont nettement défavorisés en matière d'indemnisation de la contrainte. Le plus aberrant est que les mêmes missions se retrouvent une fois sous la bannière RTE, une autre sous RTEi mais avec un régime différent.

Le CSE Central n'a pas rendu d'avis et a demandé à la direction de revenir avec une nouvelle version de la note : il est encore temps de bien faire !

Dispositif Brevet : la reconnaissance au compte-gouttes

La note Brevet permet de reconnaître certaines activités spécifiques qui demandent des compétences particulières, par l'attribution de 1 à 2 NR hors contingent.

En réponse aux demandes des équipes et de la CGT depuis plusieurs années, il est ajouté l'activité transformateur pour les EMSP. Mais la direction maintenance n'a pas pu s'empêcher d'y mettre des conditions restrictives. Non seulement les exécutant·es sont exclu·es, mais les chargé·es de travaux doivent réaliser une « réhabilitation totale » ou des « maintenances ciblées »... Pourquoi ?! Pour le TST, le PSEM, le PIGME etc. on n'exige pas d'opérations spécifiques. Tous les agent·es spécialisé·es transfo doivent en bénéficier !

La CGT a aussi rappelé que d'autres activités sont à intégrer : les TST BT, le courant continu, l'offshore, l'activité d'alternance dans les salles Matériels et CORSN (comme aux COSE)...

Avec 461 Millions de résultat net en 2025, ça devrait être possible de trouver quelques NR... si le président n'est pas parti à la RATP avec la caisse 😊